



Projet urbain du centre-ville de Saint-Denis : L'inconséquence écologique de la nouvelle municipalité

« *Evaluer l'impact carbone de chaque décision proposée au conseil municipal* » (page 23 du programme du candidat Mathieu Hanotin)

La nouvelle équipe municipale de Saint-Denis a lancé la rénovation urbaine du centre-ville. Le premier acte a démarré début mai, en même temps que le lancement d'une soit-disant concertation. Cela commence par déplacer des commerces de la place Jean Jaurès et des rues adjacentes, participant à l'animation du marché, vers la place du 8 Mai 1945 afin de lancer les recherches archéologiques avant la création d'une « forêt urbaine » sur la place Jean Jaurès. Ce projet est l'occasion pour nos nouveaux élus de verdier leur langage en faisant croire que la renaturation de la place Jean Jaurès va participer à rendre le cœur de ville « durable, résilient et sobre ». Cette décision, prise dans l'opacité, ne peut être acceptée car elle va à l'encontre de la grave crise climatique que nous vivons. Elle ne répondra pas au manque criant d'espaces de respiration pour les dionysiens et dionysiennes, dont la crise sanitaire a révélé toute l'ampleur.

Le développement de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être nécessitent des investissements formant un tout cohérent : la plantation d'arbres en nombre, la réduction des particules fines en particulier grâce aux arbres en ville, la perméabilité du sol en remplaçant le béton par de la terre. Réfléchir à l'eau dans la ville est un enjeu important à la croisée de plusieurs objectifs des politiques publiques. C'est améliorer la convivialité des espaces publics, participer au rafraîchissement et à la résorption des îlots de chaleur urbains. L'aménagement existant de la place Jean Jaurès est constitutif de l'histoire ouvrière de Saint-Denis. Mis en place après une large concertation, réunions, débats et vote citoyen sur les projets, lors de la piétonisation du centre-ville, il fait référence au marché du Landy. Une trentaine d'arbres de haute tige ont alors été plantés. Ces arbres situés sur le périmètre de la place vont constituer bientôt au terme de leur croissance, une canopée de l'ordre de 2000 mètres carrés. Quel sens cela a-t-il de détruire cette rénovation pour gagner au maximum

500 mètres carrés de canopée et ainsi repousser d'encore plusieurs dizaines d'année le bienfait d'un espace ombragé? Le maire s'enorgueillit de vouloir démolir le pavage existant pour le remplacer par un nouveau pavage dont le calepinage inspiré de la voûte en berceau du « parvis des monuments » est évidemment contraire à l'argument du coût écologique justifiant la non déconstruction du Campanile. Les travaux entamés place du 8 mai 1945, suppression des jeux d'eau au profit d'un bitume noir absorbant de chaleur en journée pour la restituer la nuit, ne peuvent qu'interroger sur leur résultat environnemental et celui résultant de la rénovation telle qu'elle est imposée.



La division en deux du marché, l'augmentation des amplitudes journalières et des horaires, sont des facteurs d'agrandissement de la zone du marché et donc de multiplication des circulations de camions, de la pollution de l'air notamment en particules fines des pneus, multiplication du nettoyage avec l'augmentation des volumes d'eau nécessaires alors même que ce bien commun devient problématique avec le réchauffement climatique et plus cher avec la décision de ne pas passer en régie publique, multiplication des déchets, multiplication des difficultés de mobilité, en toute sécurité, pour les habitant-e-s.

De plus en plus de citoyen-n-es s'interrogent sur les véritables objectifs de ce projet urbain de la nouvelle municipalité, l'éclatement du marché s'accompagnant de la résidentialisation des îlots d'habitation de l'ensemble de la ZAC Basilique et donc de la privatisation d'espaces publics. **Personne ne doit être dupe !**

Le Maire doit respecter son engagement écologique en organisant une large et véritable concertation avec l'ensemble des personnes, habitant-e-s, professionnel-le-s, usager-ère-s, en commandant un diagnostic environnemental sur l'existant, la phase travaux, le futur, sur l'ensemble du projet, en tenant compte des arguments du tribunal administratif saisi par le syndicat des commerçants suspendant la réalisation des travaux de la place du 8 mai 1945.